



DECLASSIFIÉ¹

AS/PoI (2017) 03

6 mars 2017

Fpdoc03_17

Commission des questions politiques et de la démocratie

Appel à un Sommet du Conseil de l'Europe pour défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe

Rapporteur : M. Michele NICOLETTI, Italie, Groupe Socialiste

Mémoire

¹ Le 6 mars 2017, la Commission des questions politiques et de la démocratie a examiné et décidé de déclassifier ce mémoire.

1. Introduction : origine, méthodologie et objectif du rapport

1. L'idée d'un quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe lancée par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe dans son rapport de 2014 sur la Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, a été reprise par l'Assemblée parlementaire à Sofia, le 27 novembre 2015 (voir l'annexe I).

2. Adoptée deux semaines seulement après l'horreur des attentats terroristes de novembre 2015 à Paris, la Déclaration de Sofia énonce les nombreux enjeux politiques auxquels l'Europe se trouve confrontée aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, soulignant que ces défis appellent une réponse commune fondée sur des valeurs et des principes partagés, sur le dialogue et sur la solidarité. Dans cette période critique, la Déclaration appelle les 47 États membres du Conseil de l'Europe à se concentrer sur ce qui les unit et non sur ce qui les divise, et à éviter de dresser de nouveaux murs et de tracer des lignes de fracture.

3. À cette fin, et reconnaissant le rôle essentiel que le Conseil de l'Europe peut jouer dans la défense et la promotion de la sécurité démocratique, l'Assemblée parlementaire appelle à la tenue d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement afin que les États membres réaffirment, au plus haut niveau politique, leur adhésion aux valeurs et aux principes communs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit prônés par l'Organisation.

4. Le Bureau de l'Assemblée a chargé la Commission des questions politiques et de la démocratie de rédiger un rapport sur ce sujet, et j'ai été nommé Rapporteur en mars 2016. Depuis lors, j'ai lancé un processus de consultation élargi afin de déterminer si l'idée d'un quatrième sommet est appropriée, ainsi que pour discuter des thèmes et des dates possibles.

5. Le 25 mai 2016, j'ai écrit aux présidents de toutes les délégations nationales et de tous les groupes politiques représentés à l'Assemblée (voir l'annexe II), ainsi qu'à quatre ONG internationales importantes avec lesquelles l'Assemblée a établi des relations de travail, à savoir Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme, la Commission internationale de juristes et Human Rights Watch. À ce jour, j'ai reçu 30 réponses (voir la liste à l'annexe III) qui sont reproduites *in extenso* dans l'addendum au présent document. Elles sont non seulement utiles pour l'élaboration de mon rapport, mais constituent aussi une précieuse contribution à la préparation du futur sommet.

6. Par ailleurs, j'ai rencontré, à plusieurs reprises, le Secrétaire Général de l'Organisation, M. Thorbjørn Jagland, et j'ai discuté de cette idée à Rome avec les autorités de mon pays, à Berlin avec le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, M. Frank-Walter Steinmeier, à Paris avec le Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, M. Harlem Désir et, à Strasbourg, avec le ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. Mevlüt Çavuşoğlu.

7. J'ai également présenté la proposition d'un quatrième sommet lors du colloque que la délégation française auprès de l'Assemblée, dirigée par notre collègue M. René Rouquet, a organisé à Paris, le 12 septembre 2016, à l'Assemblée nationale française, sur *La défense des droits de l'homme en Europe, une idée dépassée ? Le Conseil de l'Europe plus indispensable que jamais*². Plusieurs participants, dont M. Rouquet, M. Pedro Agramunt, Président de l'Assemblée parlementaire, mais aussi l'ancienne Présidente de l'Assemblée, M^{me} Anne Brasseur, et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, se sont exprimés en faveur d'un quatrième sommet. Le colloque a apporté une fort intéressante matière à réflexion concernant aussi bien la nécessité que les thèmes possibles d'un quatrième sommet, et son compte-rendu me semble une précieuse contribution au travail préparatoire à cet éventuel événement.

8. Coïncidence ? Le 11 octobre 2016, quelques semaines seulement après le colloque de Paris, le Président français, M. François Hollande, a conclu son allocution devant notre Assemblée en annonçant que la France organiserait en 2019, durant sa présidence de l'Organisation et à l'occasion du 70^e anniversaire de l'Organisation, le quatrième sommet pour « lui [le Conseil de l'Europe] donner un nouveau cap ».

9. En janvier 2017, au cours de la partie de session de l'Assemblée, j'ai encore discuté de l'idée avec plusieurs ambassadeurs d'États membres du Conseil de l'Europe. Le 24 février, j'ai rencontré le Directeur des politiques multilatérales au Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, à Londres, et le 20 mars, j'aurai un échange de vues avec l'actuelle présidente des Délégués des Ministres, l'ambassadrice de Chypre, M^{me} Theodora Constantinidou.

² Les discours sont reproduits *in extenso* en français dans un rapport d'information publié sur le site de l'Assemblée nationale française : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4050.pdf>.

10. À la suite de ces réunions et de la discussion sur le présent mémorandum lors de la réunion du 6 mars, ainsi que des prochaines élections présidentielles en France en mai, j'espère être en mesure de présenter un projet de rapport à la commission en septembre 2017 en vue d'un possible débat à l'Assemblée en octobre 2017.

11. L'objet de mon rapport est de contribuer à la réflexion sur l'opportunité et l'ordre du jour d'un possible quatrième sommet. La décision de convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernement, à un moment précis, est prise par le Comité des Ministres, et le Secrétaire Général de l'Organisation a aussi un rôle de coordination important à jouer. L'ordre du jour concret est également à fixer par l'organe intergouvernemental. Toutefois, il faut trouver des moyens pour que l'Assemblée reste étroitement associée au processus de préparation d'un possible sommet.

12. J'espère que mon rapport et, en particulier, les contributions que j'ai reçues de diverses sources, constitueront une première étape dans la contribution de l'Assemblée à un possible quatrième sommet et, en ma qualité de rapporteur ou de rapporteur pour suivi pendant un an après débat sur mon rapport en Assemblée, je continuerai de suivre personnellement et attentivement ce processus.

2. Bref aperçu des précédents sommets du Conseil de l'Europe

13. Avant d'examiner plus avant l'idée d'un quatrième sommet, il me paraît utile de rappeler brièvement les trois sommets des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe déjà organisés depuis la création de l'Organisation. Chacun d'eux a débouché sur des avancées concrètes, notamment la création de nouveaux organes et mécanismes. Les déclarations finales des trois sommets sont reproduites en annexe IV.

14. Le premier sommet a été organisé en 1993 à Vienne, quelques années après la chute du mur de Berlin, alors que l'Organisation était confrontée au défi sans précédent posé par l'élargissement aux démocraties naissantes. Il a permis, entre autres, d'énoncer les critères d'adhésion des nouveaux États membres, de mettre en place des procédures permettant de contrôler le respect des engagements d'adhésion, d'aboutir à la création de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et de proposer la rédaction d'une Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

15. En 1997, les participants au Sommet de Strasbourg ont approuvé la création du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et se sont félicités de l'instauration d'une Cour unique des droits de l'homme et du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme.

16. En 2005, le Sommet de Varsovie a permis de définir une feuille de route pour l'Organisation suite à son élargissement sans précédent, ainsi que de rédiger un rapport sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, document que M. Jean-Claude Juncker a soumis à l'Assemblée un an plus tard, en 2006. Le Sommet de Varsovie a également appelé à un renforcement des synergies avec l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), à une meilleure efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme, à la promotion accrue des droits de l'homme grâce à un plus grand soutien au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), au Commissaire aux droits de l'homme et à l'ECRI et, enfin, à une plus grande participation des ONG aux travaux de l'Organisation. Entre autres priorités, le sommet de 2005 a également permis de renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme, de lancer un nouveau mécanisme pour combattre la traite des êtres humains et de proposer des mesures pour prévenir la violence à l'égard des femmes.

3. Faut-il un quatrième sommet ?

3.1. Les défis actuels

17. Aujourd'hui, 12 ans après le dernier sommet de l'Organisation, l'Europe se trouve confrontée à des défis politiques inédits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières : la menace quotidienne d'attentats terroristes, la pression migratoire, la montée de l'euroscpticisme, le nationalisme, le populisme et la xénophobie, la persistance de conflits gelés et ouverts, l'annexion ou l'occupation de territoires de pays voisins, et la réapparition de divisions entre les États membres du Conseil de l'Europe. Les guerres menées en Syrie et en Libye, aux portes de l'Europe, menacent la sécurité et la stabilité sur le continent tandis que, au niveau mondial, le poids géopolitique de l'Europe semble diminuer.

18. De nombreux attentats terroristes ont tué des centaines d'innocents au cours des deux années écoulées dans plusieurs États membres – Belgique, France, Allemagne, Turquie –, ainsi que dans le voisinage du Conseil de l'Europe. Le terrorisme est, en soi, une attaque directe contre les valeurs mêmes de démocratie et de liberté que défend notre Organisation. La menace quotidienne d'attentats terroristes dans nos États membres a fait surgir un certain nombre de défis, par exemple : la nécessité de trouver un juste équilibre entre le renforcement des dispositifs de sécurité et le respect des droits et des libertés fondamentales, celui-ci étant une condition indispensable à une lutte efficace à long terme contre le terrorisme et ses causes et non, comme d'aucuns le prétendent, une notion antagoniste ; la nécessité de renforcer la coopération internationale et d'adopter des stratégies communes centrées non exclusivement sur la répression mais aussi sur la prévention ; la question des combattants terroristes étrangers ; le financement du terrorisme ; et, bien entendu, la protection des victimes du terrorisme.

19. Selon son président, l'Union européenne traverse une grave « crise existentielle » : déjà apparentes dans la gestion de la crise de la dette grecque, des divisions et une absence de solidarité sans précédent sont apparues clairement avec la crise des réfugiés et des migrations. Le référendum de juin 2016, qui a vu le Royaume-Uni voter pour une sortie de l'Union européenne (UE), a fragilisé encore davantage l'Union européenne et propagé des ondes de choc au-delà du pays et, même, de l'UE. Cette nouvelle situation a aussi engendré de nouveaux défis concernant la Grande Europe, celle du Conseil de l'Europe, et a rendu plus urgente que jamais la nécessité d'une réflexion approfondie sur la complémentarité des deux institutions et d'un renforcement mutuel, dans l'intérêt de 820 millions d'Européens.

20. Un coup d'État en Turquie, en juillet 2016, a fait des centaines de victimes et nous a tous stupéfiés. La réaction du gouvernement a, elle aussi, soulevé de graves défis en termes de droits de l'homme et d'État de droit, non seulement pour le pays même mais aussi pour le Conseil de l'Europe, dont la Turquie est l'un des plus anciens États membres.

21. L'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie en 2014 a ajouté à la liste des défis car l'Ukraine et la Russie sont tous deux membres de l'Organisation. Les violations du cessez-le-feu dans le Donbass se poursuivent et il n'y a malheureusement pas non plus de progrès dans la mise en œuvre des aspects politiques du processus de Minsk. Suite aux sanctions décidées par notre Assemblée à l'égard de la délégation parlementaire russe en 2014 et en 2015, la Russie, bien qu'elle soit membre à part entière de l'Organisation, n'a pas présenté de délégation à l'Assemblée depuis deux années consécutives.

22. La montée du populisme et le fait que de plus en plus de populistes arrivent au pouvoir ou que les personnes au pouvoir adoptent un discours et une attitude de plus en plus populistes, ne doivent pas simplement nous conduire à des condamnations faciles et abstraites du populisme, mais aussi à une réflexion : pourquoi les populistes jouissent-ils d'un soutien de plus en plus large ? La réponse semble résider dans la distance toujours plus grande entre le peuple et les institutions censées le représenter, soient-elles nationales ou internationales.

23. Un chômage grandissant, des inégalités qui se creusent en raison de la mondialisation, des mesures d'austérité qui semblent ne mener nulle part, autant de facteurs qui ont fait perdre la confiance du peuple dans ses institutions. Comme l'a affirmé le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lors de la partie de session de l'Assemblée en janvier 2017 : *« Il est vrai que de nombreuses institutions démocratiques nationales [...] et que les organisations internationales européennes, dont le Conseil de l'Europe, doivent faire davantage pour répondre aux préoccupations des citoyens ordinaires. La réponse réside dans la remise en ordre de nos institutions, leur revitalisation, afin qu'elles représentent et servent mieux nos concitoyens. »*

3.2. *Le Conseil de l'Europe plus indispensable que jamais*

24. Dans un tel contexte, « plus que jamais », nous avons aujourd'hui besoin du Conseil de l'Europe et des valeurs qu'il défend, ainsi que le Président français nous l'a déclaré, en octobre dernier, en annonçant l'organisation d'un sommet par la France en 2019. Pourquoi ?

25. Avant tout, parce que le Conseil de l'Europe est la seule organisation européenne qui réunit la quasi-totalité des États européens (à l'exception notable du Belarus) en vue de réaliser *« une unité plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun »*.

26. Si cette organisation paneuropéenne est la dépositaire de plus de 200 conventions, élaborées au fil des 68 ans de son existence, le « patrimoine commun » de tous ses membres est tout particulièrement incarné par la Convention européenne des droits de l'homme et par les normes et valeurs qu'elle consacre.

Ce qui rend cette convention si spéciale, par rapport aux autres conventions ou traités de portée internationale, c'est le dispositif unique de protection des droits individuels dont elle dispose, à savoir la Cour européenne des droits de l'homme, dont les arrêts ont force contraignante. La Convention, pure création de notre Assemblée, est la preuve la plus manifeste que le Conseil de l'Europe est là pour défendre, plus que toute autre chose, les droits des gens.

27. Ainsi le Conseil de l'Europe ne se contente-t-il pas de promouvoir l'unité politique parmi ses États membres, mais offre aussi un espace juridique commun à 820 millions d'Européens. D'autres conventions déterminant cet espace juridique commun, dont la plupart ouvertes aux États non-membres, revêtent une réelle importance ; par exemple, celles qui régissent la protection des données, l'extradition, le transfèrement de personnes condamnées ou la cybercriminalité – cette dernière également très utile de nos jours face aux « fausses informations », autre phénomène venu récemment allonger la liste des actuels défis. En matière de terrorisme, l'Organisation a récemment comblé une lacune majeure du droit international, criminalisant, pour la première fois, les préparatifs d'actes terroristes afin d'aider ses États membres à faire face à la déferlante des combattants terroristes étrangers. Actuellement, l'Organisation s'occupe aussi du financement du terrorisme et révisé les lignes directrices pour la protection des victimes du terrorisme.

28. De surcroît, par le biais d'une éducation démocratique, le Conseil de l'Europe contribue à réduire l'incidence du populisme, car des citoyens bien informés et éduqués risquent moins de se laisser séduire par des arguments populistes.

3.3. *L'objectif d'un quatrième sommet*

29. Les exemples ci-dessus montrent pourquoi nous avons encore besoin du Conseil de l'Europe ou pourquoi il nous est nécessaire aujourd'hui plus que jamais... Mais suffisent-ils à montrer que nous avons aussi besoin d'un nouveau sommet des chefs d'État et de gouvernement ? La réponse à cette question dépend largement d'une autre question : que voulons-nous réaliser avec un nouveau sommet ?

30. Bien que, comme expliqué plus haut, mon rapport n'ait pas pour objectif d'établir l'ordre du jour d'un possible quatrième sommet, je suis convaincu que, au lieu de créer de nouvelles institutions et de nouveaux mécanismes, comme l'ont fait les précédents sommets, un quatrième sommet doit viser prioritairement à relancer la mission essentielle du Conseil de l'Europe, telle que décrite précédemment : celle d'une organisation paneuropéenne, offrant un espace juridique commun à 820 millions d'Européens et, par là même, capable de promouvoir une sécurité démocratique sur l'ensemble du continent.

31. Dans une Europe qui a profondément changé depuis le dernier sommet, tenu à Varsovie en 2005, et alors que le monde entier semble en pleine mutation, un sommet offrirait aux États membres une occasion unique de réaffirmer, dans les termes les plus forts possible et au niveau politique le plus élevé, leur engagement envers les valeurs et les principes qu'ils partagent en termes de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme, défendus par l'Organisation et tels qu'inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme.

32. Il me semble que, dans les temps difficiles que nous traversons, notre devoir est de lutter contre le nationalisme et les divisions, de préserver et d'améliorer notre « maison commune » et, enfin, d'éviter d'ériger de nouveaux murs. Ayant hérité du succès politique d'une organisation paneuropéenne, nous nous devons, pour le bien des générations futures, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas saper ce que nos prédécesseurs ont construit.

33. Ajoutons qu'un quatrième sommet pourrait rehausser la visibilité du Conseil de l'Europe, aujourd'hui gravement atteinte et, ainsi, accroître son impact. À cet égard, comme l'ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Jean-Paul Costa, nous l'a rappelé lors du colloque de Paris, soyons vigilants ! Un futur sommet ne doit pas être un événement d'un jour sans lendemain, qui fasse la une pendant quelques jours seulement, pour venir simplement compenser l'habituelle absence de visibilité.

34. Les consultations que j'ai tenues jusqu'à présent confirment ce choix : réaffirmer la mission centrale du Conseil de l'Europe comme principal objectif d'un quatrième sommet.

35. Répétons-le, réaffirmer le Conseil de l'Europe signifie nécessairement sauvegarder le mécanisme unique de protection des droits individuels qu'il offre. Ainsi les réponses à ce jour reçues concernant l'ordre du jour d'un futur sommet accordent-elles une place prédominante à la Cour européenne des droits de l'homme, notamment à la nécessité de garantir une prompt et complète exécution de ses arrêts.

36. Repenser toute l'architecture européenne et, en particulier, redéfinir les relations et les nécessaires synergies entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, voilà qui vient aussi en bonne place parmi les sujets proposés à l'ordre du jour et, comme nous l'avons vu, qui pourrait aussi s'inscrire dans la réflexion sur l'avenir de l'Union européenne elle-même. Lors de sa session de février 2017, le Parlement européen a adopté trois résolutions sur l'avenir de l'UE, et des dirigeants européens se rencontrent sous divers formats pour préparer le sommet de mai 2017, qui, à l'occasion du 60^e anniversaire du Traité de Rome, devrait aborder la nécessité de réformes. Les rapports produits par notre Assemblée sur les relations entre les deux organisations européennes (incidence du Traité de Lisbonne sur le Conseil de l'Europe et mise en œuvre du Mémoire d'accord entre les deux organisations, qui ont également traité à la question bien spécifique de l'adhésion de l'UE à la CEDH) peuvent aussi nourrir cette réflexion.

37. Le rôle du Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et l'intolérance, est également soulevé dans certaines des réponses envoyées par mes collègues, et la question d'une Europe socialement juste a été évoquée par le Groupe pour la gauche unitaire européenne. Autre thème porté à mon attention, celui de l'esclavage moderne, étroitement associé à celui de la traite des êtres humains, qui pourrait ainsi également faire le lien avec le Sommet de Varsovie.

38. À mon avis, dans un futur sommet, il faut aussi améliorer le pilier de la démocratie afin de trouver de meilleures manières d'accroître la participation citoyenne et, ainsi, de rapprocher l'Organisation des gens qu'elle sert.

39. Dernier point mais non le moindre, plusieurs délégations parlementaires, dans leur réponse à ma demande de contribution, ont indiqué qu'un quatrième sommet devrait également viser à renforcer le rôle de l'Assemblée en tant que pièce maîtresse du parlementarisme européen.

40. J'adhère complètement à cette suggestion et il me semble que, si nous, membres de l'Assemblée parlementaire, invitons le Comité des Ministres à réfléchir au rôle et à la mission de l'Organisation, nous devons aussi, de notre côté, continuer à réfléchir en profondeur à l'identité, au rôle et à la mission de notre propre Assemblée en tant qu'organe statutaire de l'Organisation et, au sens plus large, en tant que forum européen de dialogue interparlementaire qui vise à toucher tous les États membres du Conseil de l'Europe.

41. Dans la Déclaration de Nicosie, que nous avons adoptée lors de la réunion de la Commission permanente le 25 novembre 2016³, nous avons estimé que, ce faisant, l'Assemblée devrait se demander si ses mécanismes, ses instruments et ses règles de fonctionnement interne permettent toujours d'obtenir les résultats pour lesquels ils ont été conçus ou s'ils doivent être revus et mis à jour pour tenir compte des changements majeurs actuels ». Pour que ce processus constituant ait toutes les chances d'aboutir, y compris en ce qui concerne la préparation d'un quatrième sommet, nous avons conclu que l'Assemblée devrait compter sur la participation et l'engagement actifs de toutes ses délégations nationales. L'un des aspects du fonctionnement interne et des règles de l'Assemblée qu'il a déjà été décidé de réviser, à titre prioritaire, est son propre code de conduite.

4. Observations finales

42. Réunir un sommet et définir son ordre du jour posent un grand défi : saurons-nous privilégier ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise, en renforçant la confiance et le dialogue ? Ceci, étant donné le contexte actuel tel que décrit ci-dessus, ne sera pas une tâche facile. Il faudra aussi nous garder de toute « approche paternaliste » et traiter tous les États membres de l'Organisation sur un pied d'égalité et dans un respect mutuel, qu'ils soient grands ou petits, membres d'ancienne ou de plus fraîche date.

43. Pour réunir toutes les chances de succès, un futur sommet exigera de tous, par-delà les divergences, un haut niveau de participation et d'engagement politique envers les valeurs et les principes partagés : si nous ne parvenons pas à rassembler les chefs d'État et de gouvernement en personne, le sommet perd de sa pertinence et, au lieu de relancer l'Organisation et de la faire progresser, il risque de la mettre en péril.

44. En un sens, la décision d'organiser un sommet, la préparation minutieuse de son ordre du jour et le niveau final de participation des États membres, voilà autant de questions étroitement liées entre elles. L'expérience montre que, à moins qu'un État membre ne propose d'accueillir un sommet et ne s'investisse, en temps et en énergie, dans sa coordination et sa préparation, le processus est trop complexe pour être pris en charge par la présidence tournante du Comité des Ministres.

³ [AS/Per \(2016\) 09 Déclaration de Nicosie](#) adopté par la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 25 novembre 2016.

45. La question du calendrier est donc aussi d'une grande importance. Certes, la France s'est déjà proposée pour organiser le quatrième sommet durant sa présidence, en 2019 – et, à la vérité, il est difficile de penser à un meilleur pays d'accueil que celui où l'Organisation a installé son siège –, mais il reste à voir si cette invitation sera maintenue et réellement assumée par le nouveau Président français qui sera élu en mai prochain. Difficile aussi d'imaginer réunir un sommet avant les élections allemandes, en septembre prochain.

46. En outre, la position du gouvernement britannique à l'égard du Conseil de l'Europe sera elle aussi décisive. Selon la déclaration de Lord Foulkes lors de la partie de session de l'Assemblée en janvier, si le Royaume-Uni réussit à quitter l'Union européenne, le Conseil de l'Europe deviendra encore plus important pour l'engagement européen du pays. Si les craintes exprimées par le passé quant à l'intention du Royaume-Uni de quitter la Convention européenne des droits de l'homme ont été clairement écartées par le gouvernement en réponse à des questions soulevées par la délégation du Royaume-Uni devant l'Assemblée, il reste à voir si ce pays, étroitement associé à l'histoire de l'Organisation, voudra y revaloriser son rôle. N'oublions pas que non seulement le traité fondateur du Conseil de l'Europe fut signé à Londres en 1949, mais aussi que le Congrès de La Haye de 1948, d'où est née notre Organisation, a été inspiré par le célèbre discours de Winston Churchill évoquant, à Zurich, les « États-Unis d'Europe ». Au cours de notre récente réunion à Londres, M. Williams, tout en n'étant pas en mesure d'engager son gouvernement à l'idée d'un Quatrième Sommet, a rappelé que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne, ne quitte pas l'Europe et a souligné l'importance que le gouvernement britannique continue d'attacher aux valeurs, telles que celles qui sont défendues par le Conseil de l'Europe.

47. Si les paroles qui ont formé le ciment sur lequel s'est construite notre Organisation semblent plus d'actualité que jamais, il en va pareillement du dessein pour lequel le Conseil de l'Europe a été conçu, au lendemain des horreurs de la Seconde Guerre mondiale : « *réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun* ». Lorsque nous examinons les perspectives d'un quatrième sommet du Conseil de l'Europe, il faut, en particulier, se rappeler que l'objectif d'une Europe unie est la dignité humaine ; que la force de l'Europe réside non dans les armes, mais dans la liberté ; et que le plus grand danger qui menace la liberté est la division.

48. Je ne manquerai pas, bien entendu, de préciser ma pensée au terme de mes consultations quand je présenterai un projet de rapport à la Commission des questions politiques de la démocratie.

Annexe I

Déclaration de Sofia

AS/Per (2015) 08

27 novembre 2015

Déclaration

Adoptée par la Commission permanente le 27 novembre 2015⁴

L'Assemblée parlementaire, réunie aujourd'hui à Sofia, rappelle le but poursuivi par les pères fondateurs du Conseil de l'Europe qui, au lendemain des atrocités de la Seconde Guerre mondiale, ont créé cette organisation en vue de « réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ». Ainsi que l'énonce expressément l'article 3 du Statut de l'Organisation, ses membres s'engagent à collaborer sincèrement et activement à la poursuite de ce but précis.

A l'occasion du 40e anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, l'Assemblée rend hommage à cet accord et souligne que sa signature a contribué de manière importante à mettre fin à la Guerre froide. L'Assemblée voit dans ce document un témoignage de ce qui est possible lorsque des Etats s'efforcent conjointement de mettre de côté leurs différences et de parvenir à une compréhension commune.

L'Assemblée est en effet convaincue que les multiples défis politiques auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée, à l'intérieur de ses frontières et dans son voisinage, appellent une réponse commune fondée sur des valeurs et des principes partagés, le dialogue, la confiance et la solidarité. Dans ces moments décisifs, les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent se concentrer sur ce qui les unit, non sur ce qui les divise ; ils doivent éviter d'ériger de nouveaux murs et de créer de nouveaux clivages.

À cette fin, et reconnaissant le rôle essentiel que le Conseil de l'Europe peut jouer dans la défense et la promotion de la sécurité démocratique, l'Assemblée parlementaire appelle à la tenue d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement afin que les Etats membres réaffirment au plus haut niveau politique leur adhésion aux valeurs et aux principes communs de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit prônés par l'Organisation.

⁴ Présentée par Mme Dzhema Grozdanova (Bulgarie, PPE/DC), Présidente de la délégation bulgare.

Annexe II

Lettre de M. Nicoletti aux Présidents des délégations nationales et des groupes politiques

Strasbourg, le 25 mai 2016

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez très certainement, notre Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réunie le 27 novembre 2015 à Sofia, a adopté une Déclaration appelant à la tenue d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe pour défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe. Vous trouverez ci-joint, pour votre commodité, le texte de la Déclaration de Sofia.

Le Bureau de l'Assemblée a ensuite chargé la Commission des questions politiques et de la démocratie d'élaborer un rapport sur la question, et j'ai été nommé rapporteur sur l'*Appel à un sommet du Conseil de l'Europe pour défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe* en mars 2016.

À cet égard, et après avoir consulté la commission pendant la partie de session d'avril 2016, je vous écris pour solliciter votre avis sur l'idée d'organiser un Quatrième Sommet.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Sofia, le 18 mai 2016, a examiné les quatre thèmes suivants:

La sécurité démocratique pour tous à l'heure des grands défis (sous-thèmes: la lutte contre l'extrémisme et la radicalisation conduisant au terrorisme; répondre à la crise migratoire et des réfugiés; le rôle clé de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit dans le règlement des conflits); *garantir à long terme l'efficacité du système de la CEDH; la politique de voisinage du Conseil de l'Europe; la coopération avec l'Union européenne.*

Un éventuel Quatrième Sommet pourrait examiner les thèmes ci-dessus ou d'autres questions que nous pourrions identifier au sein de l'Assemblée.

Dans tous les cas, l'objectif premier du Sommet serait de donner un nouvel élan au rôle du Conseil de l'Europe en qualité d'organisation paneuropéenne dans le contexte actuel. Par conséquent toute réflexion générale, et même les idées audacieuses, sur le fondement et la mission du Conseil de l'Europe, seraient vivement appréciées.

En vue de l'élaboration du rapport qui tiendra compte, dans la mesure du possible, des opinions exprimées par les délégations nationales et les groupes politiques, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos réflexions et propositions avant la fin du mois de juin 2016.

Merci beaucoup pour votre coopération dans cette affaire importante.

Cordialement,

Michele Nicoletti
Rapporteur

Annexe III*Liste de réponses*

Réponses des délégations nationales
M. René Rouquet, Président de la délégation française auprès de l'APCE, 1er juin 2016
Mme Dzhema Grozdanova, Présidente de la délégation bulgare auprès de l'APCE, 2 juin 2016
M. Michael Aastrup Jensen, Président de la délégation danoise auprès de l'APCE, 2 juin 2016
M. Talip Küçükcan, Président de la délégation turque auprès de l'APCE, 15 et 29 juin 2016
Mme Ingrid Schou, Présidente de la délégation norvégienne auprès de l'APCE, 15 juin 2016
Mme Gisela Wurm, Présidente de la délégation autrichienne auprès de l'APCE, 21 juin 2016
M. Alfred Heer, Président de la délégation suisse auprès de l'APCE, 23 juin 2016
Délégation estonienne auprès de l'APCE, 30 juin 2016
M. Bernard Sabella, Président de la délégation palestinienne partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE, 5 juillet 2016
Mme Anne Brasseur, Présidente de la délégation du Luxembourg auprès de l'APCE, 6 juillet 2016
M. Ionuț Stroe, Président de la délégation de la Roumanie auprès de l'APCE, 6 juillet 2016
Délégation finlandaise auprès de l'APCE, 7 juillet 2016
Mme Ioanneta Kavvadia, Présidente de la délégation grecque auprès de l'APCE, 11 juillet et 18 septembre 2016
M. Pedro Agramunt, Président de la délégation espagnole auprès de l'APCE, 12 juillet 2016
Délégation du Liechtenstein auprès de l'APCE, 13 juillet 2016
M. Volodymyr Arieu, Président de la délégation ukrainienne auprès de l'APCE, 21 juillet 2016
Mme Hermine Naghdalyan, Présidente de la délégation arménienne auprès de l'APCE, 1 ^{er} août 2016
M. Predrag Sekulić, Président de la délégation du Monténégro auprès de l'APCE, 26 octobre 2016
Mme Aleksandra Djurović, Présidente de la délégation de Serbie auprès de l'APCE, 1 novembre 2016
M. Włodzimierz Bernacki, Président de la délégation de Pologne auprès de l'APCE, 3 novembre 2016
M. Jonas Gunnarsson, Président de la délégation de Suède auprès de l'APCE, 16 novembre 2016
Mme Inese Lībiņa-Egnere, Présidente de la délégation de la Lettonie auprès de l'APCE, 17 novembre 2016
Mme Ksenija Korenjak Kramar, Présidente de la délégation de la Slovénie auprès de l'APCE, 17 novembre 2016
M. Axel Fischer, Président de la délégation de l'Allemagne auprès de l'APCE, 22 décembre 2016
Mme Valentina Buliga, Présidente de la délégation de la République de Moldova, 19 janvier 2017

Réponses des Groupes politiques
M. Tiny Kox, Président du Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Ian Liddell-Grainger, Président du Groupe des conservateurs européens

Réponses d'ONG
International Commission of Jurists, Réponse de M. Wilder Tayler, Secrétaire Général, 1 ^{er} juillet 2016
Human Rights Watch, Réponse de M. Philippe Dam, Directeur du plaidoyer, Division centrale et européenne, 4 juillet 2016
Amnesty International, Réponse de Mme Ivana McGowan, Chef du Bureau des Institutions européennes & Directrice de plaidoyer, 2 septembre 2016

Annexe IV

Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe Déclarations finales

<http://www.coe.int/en/web/cm/summits>

Déclaration de Vienne – Premier Sommet du Conseil de l'Europe (Vienne, 8-9 octobre 1993)

Nous, chefs d'État et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis pour la première fois dans l'histoire de notre Organisation l'occasion de cette conférence au sommet de Vienne, déclarons solennellement ce qui suit:

La fin de la division de l'Europe nous offre une chance historique d'affermir la paix et la stabilité sur ce continent. Tous nos pays sont attachés à la démocratie pluraliste et parlementaire, à l'indivisibilité et à l'universalité des droits de l'homme, à la prééminence du droit, à un commun patrimoine culturel enrichi de ses diversités. Ainsi, l'Europe peut devenir un vaste espace de sécurité démocratique.

Cette Europe est porteuse d'un immense espoir qui, à aucun prix, ne doit être détruit par les ambitions territoriales, la renaissance de nationalismes agressifs, la perpétuation des zones d'influence, l'intolérance ou les idéologies totalitaires.

Nous condamnons tous ces égarements. Ils plongent des peuples de l'Ex-Yougoslavie dans la haine et dans la guerre et menacent d'autres régions. Nous appelons les dirigeants de ces peuples à mettre un terme à leurs conflits. Nous invitons ces peuples à nous rejoindre pour construire et consolider la nouvelle Europe.

Nous sommes conscients que la protection des minorités nationales est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratique de notre continent.

Le Conseil de l'Europe est l'institution politique européenne par excellence qui est en mesure d'accueillir, sur un pied d'égalité et dans des structures permanentes, les démocraties d'Europe libérées de l'oppression communiste. C'est pourquoi leur adhésion au Conseil de l'Europe est un élément central de la construction européenne fondée sur les valeurs de notre Organisation.

L'adhésion présuppose que l'État candidat ait mis ses institutions et son ordre juridique en conformité avec les principes de base de l'État démocratique soumis à la prééminence du droit et au respect des droits de l'homme. Les représentants du peuple doivent avoir été choisis par la voie d'élections libres et honnêtes, au suffrage universel. La garantie de la liberté d'expression, notamment des médias, la protection des minorités nationales et le respect des principes du droit international doivent rester à nos yeux des éléments déterminants dans l'appréciation de toute candidature. L'engagement de signer la Convention européenne des droits de l'homme et d'accepter à brève échéance l'ensemble de ses dispositions de contrôle est également fondamental. Nous sommes résolus d'assurer au sein du Conseil de l'Europe le plein respect des engagements pris par tous les Etats membres.

Nous affirmons notre volonté de promouvoir l'intégration des nouveaux Etats membres et de procéder aux réformes nécessaires de l'Organisation, en tenant compte des propositions de l'Assemblée Parlementaire et des préoccupations des collectivités locales et régionales, essentielles à l'expression démocratique des peuples.

Nous confirmons la politique d'ouverture et de coopération en direction de tous les pays d'Europe centrale et orientale qui font le choix de la démocratie. Les programmes mis en place par le Conseil de l'Europe pour aider à la transition démocratique doivent être développés, tout en les adaptant constamment aux besoins des nouveaux partenaires.

Nous entendons mettre le Conseil de l'Europe pleinement en mesure de contribuer ainsi à la sécurité démocratique, de relever les défis de société du 21^e siècle, en traduisant dans le domaine juridique les valeurs qui définissent notre identité européenne et de favoriser l'amélioration de la qualité de la vie.

Ces objectifs requièrent une coordination renforcée des travaux du Conseil de l'Europe avec ceux des autres institutions qui concourent à la construction d'une Europe démocratique et sûre, satisfaisant aux exigences de complémentarité et d'un meilleur emploi des ressources.

À cet égard, nous nous félicitons de la coopération établie, en premier lieu sur la base de l'Arrangement de 1987, avec la Communauté européenne, notamment du développement des actions en commun, particulièrement pour les pays d'Europe centrale et orientale. Nous considérons qu'un tel partenariat dans des domaines d'activité de plus en plus variés reflète la relation institutionnelle spécifique et évolutive qui caractérise les relations entre les deux institutions.

En vue de promouvoir la sécurité démocratique, nous sommes par ailleurs favorables à l'approfondissement des relations de coopération institutionnelle dans le domaine de la dimension humaine entre le Conseil de l'Europe et la CSCE. Des arrangements pourraient utilement être conclus avec cette dernière, y compris son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et son Haut-Commissaire pour les minorités nationales.

* * *

Nous sommes résolus à faire plein usage du forum politique que constituent le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire pour favoriser, selon les compétences et conformément à la vocation de l'Organisation, le renforcement de la sécurité démocratique en Europe. Le dialogue politique au sein de notre Organisation apportera une contribution précieuse à la stabilité sur notre continent. Nous y parviendrons d'autant mieux si nous sommes en mesure d'engager ce dialogue politique avec tous les Etats européens qui ont manifesté la volonté de respecter les principes du Conseil de l'Europe.

Convaincus que la mise en place de structures juridiques appropriées et la formation des cadres sont des conditions essentielles à la réussite de la transition économique et politique en Europe centrale et orientale, nous attachons la plus grande importance au développement et à la coordination des programmes d'assistance à cet effet, en liaison avec la Communauté européenne.

La création d'une Europe tolérante et prospère ne dépend pas seulement de la coopération entre les Etats. Elle se fonde aussi sur une coopération transfrontalière entre collectivités locales et régionales, respectueuse de la constitution et de l'intégrité territoriale de chaque État. Nous engageons l'Organisation à poursuivre son travail en ce domaine et à l'étendre à la coopération entre régions non contiguës.

Nous exprimons la conviction que la coopération culturelle, dont le Conseil de l'Europe est un instrument privilégié, - à travers l'éducation, les médias, l'action culturelle, la protection et la valorisation du patrimoine culturel, la participation des jeunes - est essentielle à la cohésion de l'Europe dans le respect de ses diversités. Nos gouvernements s'engagent à prendre en considération dans leur coopération bilatérale et multilatérale les priorités et orientations approuvées au Conseil de l'Europe.

En vue de contribuer à la cohésion de nos sociétés, nous soulignons l'importance des engagements souscrits dans le cadre de la Charte sociale du Conseil de l'Europe et du Code européen de sécurité sociale, pour doter les pays membres d'une protection sociale adéquate.

Nous reconnaissons la valeur de la coopération menée au sein du Conseil de l'Europe pour protéger le milieu naturel et améliorer le milieu bâti.

Nous poursuivrons les efforts visant à faciliter l'intégration des immigrés en situation régulière et à améliorer la gestion et le contrôle des flux migratoires dans le respect de la liberté de se déplacer à l'intérieur de l'Europe. Nous engageons dès lors le « Groupe de Vienne » à continuer ses travaux, contribuant ainsi avec d'autres groupes compétents à une approche globale des défis soulevés par les migrations.

Forts de nos liens d'amitié avec les Etats qui, en dehors de l'Europe, partagent les mêmes valeurs, nous souhaitons développer avec eux nos efforts communs en faveur de la paix et de la démocratie.

Nous affirmons par ailleurs que l'approfondissement de la coopération pour tenir compte de la nouvelle conjoncture européenne ne devrait aucunement nous détourner de notre responsabilité pour l'interdépendance et la solidarité Nord/Sud.

* * *

Dans la perspective politique ainsi tracée, nous, chefs d'État et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, décidons :

- d'améliorer l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme en instaurant une Cour unique pour contrôler les engagements souscrits (cf. décision en Annexe I)
- de souscrire des engagements politiques et juridiques relatifs à la protection des minorités nationales en Europe et de donner mandat au Comité des Ministres d'élaborer les instruments juridiques internationaux appropriés (cf. décision en Annexe II)
- d'engager une politique de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, et d'adopter à cet effet une Déclaration ainsi qu'un plan d'action (cf. décision en Annexe III)
- d'approuver dans son principe la création d'un organe consultatif, représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe
- d'inviter le Conseil de l'Europe à étudier la mise en place d'instruments propres à stimuler le développement d'actions culturelles de partenariat européen associant les pouvoirs publics et la société civile
- de charger le Comité des Ministres d'apporter au Statut de l'Organisation les améliorations nécessaires à son fonctionnement en prenant en considération les propositions formulées par l'Assemblée Parlementaire.

Déclaration de Strasbourg – Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10-11 octobre 1997)

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg les 10 et 11 octobre 1997 pour le Deuxième Sommet de notre Organisation,

Convaincus que les profondes mutations en Europe et les grands défis posés à nos sociétés requièrent une coopération accrue entre toutes les démocraties européennes,

Encouragés par l'élargissement significatif de notre Organisation, qui a créé les bases d'un espace plus vaste de sécurité démocratique sur notre continent,

Ayant examiné les développements intervenus depuis notre Premier Sommet tenu à Vienne en 1993, ainsi que la mise en œuvre de nos décisions prises alors au sujet de la création d'une Cour européenne unique des Droits de l'Homme, de la protection des minorités nationales et de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance,

Saluant les résultats obtenus par le Conseil de l'Europe pour préparer les candidats à l'adhésion et assurer leur pleine intégration dans la famille européenne élargie, et soulignant la contribution de l'Assemblée parlementaire, ainsi que celle du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, au soutien de l'évolution démocratique dans les Etats membres,

- réaffirmons solennellement notre attachement aux **principes fondamentaux du Conseil de l'Europe** - la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme, la prééminence du droit - ainsi que l'engagement de nos gouvernements à se conformer pleinement aux exigences et aux responsabilités qui découlent de l'appartenance à notre Organisation,
- soulignons le rôle essentiel du Conseil de l'Europe dans la **création de normes** en matière de droits de l'homme, ainsi que sa contribution au développement du droit international à travers les Conventions européennes, et marquons notre détermination à ce que ces normes et conventions soient pleinement mises en œuvre, notamment par le renforcement des programmes de coopération pour la consolidation de la démocratie en Europe,
- confirmons notre but de réaliser une union plus étroite entre nos Etats membres en vue de construire une **société européenne plus libre, plus tolérante et plus juste**, fondée sur des valeurs communes, telles que la liberté d'expression et d'information, la diversité culturelle et l'égalité de dignité de tous les êtres humains,
- décidons en conséquence de donner un nouvel élan aux activités du Conseil de l'Europe qui ont pour but de soutenir les efforts des Etats membres pour faire face aux **changements de société** au seuil d'un nouveau siècle,
- donnons notre plein appui au Conseil de l'Europe pour qu'il intensifie sa contribution à la **cohésion, la stabilité et la sécurité de l'Europe**, et nous félicitons du développement de sa coopération avec les autres Organisations européennes et transatlantiques, en particulier l'Union européenne et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe,

et, sur cette base, déclarons ce qui suit:

CONVAINCUS QUE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET LE RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE PLURALISTE SONT AUTANT DE CONTRIBUTION À LA STABILITE DE L'EUROPE

- décidons de renforcer la **protection des droits de l'homme** en veillant à ce que nos institutions soient en mesure d'assurer la défense effective des droits des individus à l'échelle du continent,
- appelons à l'**abolition universelle de la peine de mort** et insistons sur le maintien, entre-temps, des moratoires existants sur les exécutions en Europe,

- manifestons notre détermination à renforcer les moyens de prévenir et de combattre **la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants**,
- appelons à l'intensification du combat contre le **racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance**,
- soulignons l'importance d'une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la société, y compris dans la vie politique, et appelons à la continuation des progrès pour parvenir à une réelle **égalité des chances entre les hommes et les femmes**,
- déclarons notre détermination à intensifier la coopération en ce qui concerne la protection de toutes les personnes appartenant à des **minorités nationales**,
- reconnaissons le rôle fondamental des institutions de la **démocratie locale** dans la préservation de la stabilité en Europe,
- nous engageons à continuer à soutenir activement l'**évolution démocratique** dans tous les Etats membres et à renforcer nos efforts pour promouvoir un espace de normes juridiques communes en Europe;

RECONNAISSANT QUE LA COHESION SOCIALE CONSTITUE UNE DES EXIGENCES PRIMORDIALES DE L'EUROPE ELARGIE ET QUE CET OBJECTIF DOIT ETRE POURSUIVI COMME UN COMPLEMENT INDISPENSABLE DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DIGNITE HUMAINE :

- décidons de promouvoir et de mettre pleinement en œuvre les instruments de référence et d'action que constituent notamment, pour les Etats et les partenaires sociaux, la **Charte Sociale Européenne**, dans le domaine juridique, et le **Fonds de Développement Social**, dans le domaine financier,
- convenons de réexaminer nos **législations sociales** en vue de lutter contre toute forme d'exclusion et d'assurer une meilleure protection des plus faibles,
- soulignons l'importance d'une approche commune et équilibrée, fondée sur la solidarité internationale, des questions relatives aux **réfugiés et demandeurs d'asile**, et, à cet égard, rappelons l'obligation pour l'Etat d'origine de réadmettre ces personnes sur son territoire, conformément au droit international,
- rappelons la protection due aux **victimes des conflits**, ainsi que l'importance du respect du droit international humanitaire et de la connaissance de ses règles au plan national, en particulier au sein des forces armées et de police,
- affirmons notre détermination à protéger les droits des **travailleurs migrants** en situation régulière et à faciliter leur intégration dans les sociétés où ils vivent;

PARTAGEANT LES PREOCCUPATIONS DES CITOYENS DEVANT L'AMPLEUR NOUVELLE DES MENACES PESANT SUR LEUR SECURITE ET LES DANGERS QU'ELLES FONT COURIR A LA DEMOCRATIE :

- réaffirmons notre ferme condamnation du **terrorisme** et notre détermination à utiliser pleinement les moyens existants pour lutter contre toutes ses manifestations, dans le respect de la légalité et des droits de l'homme,
- décidons de rechercher des réponses communes aux défis posés par l'extension de la **corruption**, de la **criminalité organisée** et du **trafic de drogue** à l'échelle du continent,
- décidons d'intensifier notre coopération en vue de renforcer la **protection juridique des enfants**,
- affirmons notre détermination à combattre la **violence contre les femmes** et toute forme d'exploitation sexuelle des femmes,
- appuyons l'action du Conseil de l'Europe et des autorités locales, régionales et nationales visant à améliorer la **qualité de la vie** dans les zones défavorisées : urbaines et industrialisées;

CONSCIENTS DE LA DIMENSION EDUCATIVE ET CULTURELLE DES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'EUROPE DE DEMAIN AINSI QUE DU ROLE ESSENTIEL DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DANS LE RENFORCEMENT DE LA COMPREHENSION MUTUELLE ET DE LA CONFIANCE ENTRE NOS PEUPLES :

- exprimons notre volonté de développer l'**éducation à la citoyenneté démocratique** fondée sur les droits et responsabilités des citoyens, et la participation des jeunes à la société civile,
- réaffirmons l'importance que nous attachons à la **protection du patrimoine culturel et naturel européen** et à la promotion de la prise de conscience de ce patrimoine,
- nous engageons à rechercher des réponses communes au développement des **nouvelles technologies de l'information**, sur la base des normes et des valeurs du Conseil de l'Europe et en assurant un équilibre adéquat entre le droit à l'information et le respect de la vie privée,
- reconnaissons le rôle du **sport** comme moyen de favoriser l'intégration sociale, en particulier chez les jeunes,
- encourageons la **compréhension entre les citoyens du Nord et du Sud**, notamment par l'information et la formation civique des jeunes, ainsi que par des initiatives visant à promouvoir le respect mutuel et la solidarité entre les peuples.

* * *

Ayant à l'esprit la nécessité de redéfinir nos priorités et d'adapter les missions de notre Organisation au nouveau contexte européen, nous avons établi un **Plan d'Action**. Ce document, joint à la présente **Déclaration**, vise à définir les tâches principales du Conseil de l'Europe pour les années à venir, notamment dans la perspective de son 50^e Anniversaire.

Déclaration de Varsovie – Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005)

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Varsovie les 16 et 17 mai 2005 pour notre troisième Sommet, sommes les témoins d'une unité paneuropéenne sans précédent. Les progrès à venir dans la construction d'une Europe sans clivages doivent continuer à être fondés sur les valeurs communes consacrées par le Statut du Conseil de l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit.

Depuis les Sommets de Vienne (1993) et de Strasbourg (1997), le Conseil s'est élargi jusqu'à rassembler la quasi-totalité du continent. Nous saluons la précieuse contribution que l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux ont apportée à cette réalisation. Nous attendons le jour où le Bélarus sera prêt à rejoindre le Conseil de l'Europe.

60 ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, 30 ans après l'Acte final d'Helsinki, 25 ans après l'émergence du mouvement "Solidarité" et 15 ans après la chute du mur de Berlin, nous rendons hommage à tous ceux qui ont permis de surmonter des divisions douloureuses et d'élargir notre espace de sécurité démocratique. Aujourd'hui, l'Europe est guidée par une philosophie politique d'intégration et de complémentarité et par un engagement commun envers l'action multilatérale fondée sur le droit international.

Toutefois nous restons préoccupés par les conflits non résolus qui affectent toujours certaines parties du continent, mettant en péril la sécurité, l'unité et la stabilité démocratique des Etats membres et menaçant les populations concernées. Nous travaillerons ensemble pour la réconciliation et pour des solutions politiques conformes aux normes et principes du droit international.

Ce Sommet est l'occasion de renouveler notre engagement envers les valeurs et les principes communs enracinés dans le patrimoine culturel, religieux et humaniste de l'Europe – un patrimoine à la fois partagé et enrichi de sa diversité. Il renforcera également le mandat politique du Conseil de l'Europe et intensifiera sa contribution à la stabilité et la sécurité communes, alors que notre continent fait face à des menaces et des défis nouveaux qui nécessitent des réponses communes et effectives.

Nous pouvons maintenant nous concentrer sur ces enjeux et parachever l'unité de l'Europe, sur la base de nos valeurs communes et d'intérêts partagés, en renforçant la coopération et la solidarité entre les Etats membres. Nous resterons ouverts à la coopération avec les régions voisines de l'Europe et le reste du monde.

1. Le Conseil de l'Europe s'attachera à sa mission essentielle qui est de préserver et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Toutes ses activités doivent contribuer à cet objectif fondamental. Nous nous engageons à développer ces principes en vue de garantir leur mise en œuvre effective par tous les Etats membres. En propageant ces valeurs, nous renforcerons le rôle du Conseil de l'Europe en tant que mécanisme effectif de coopération paneuropéenne dans tous les domaines pertinents. Nous sommes également déterminés à renforcer et rationaliser encore les activités, les structures et les méthodes de travail du Conseil de l'Europe et à en accroître la transparence et l'efficacité, pour qu'il assume la position qui lui revient dans une Europe en mutation.

2. Compte tenu du rôle indispensable de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre des normes en matière de droits de l'homme, il est essentiel d'en garantir l'efficacité. En conséquence, nous sommes pleinement déterminés à court terme à mettre en œuvre l'ensemble cohérent de mesures adoptées à la 114^e Session du Comité des Ministres en réponse à la charge de travail croissante de la Cour, y compris la ratification et l'entrée en vigueur rapides du Protocole n° 14 à la Convention. Nous mettons en place par ailleurs un Groupe de Sages chargé d'élaborer une stratégie d'ensemble pour assurer l'efficacité du système à long terme, en tenant compte des effets initiaux du Protocole n°14 et des autres décisions prises en mai 2004.

3. Nous sommes convaincus qu'une démocratie effective et une bonne gouvernance à tous les niveaux sont essentielles pour prévenir les conflits, promouvoir la stabilité, favoriser le progrès économique et social, et partant la création de communautés durables, lieux de vie et de travail pour aujourd'hui et pour l'avenir. Ceci ne peut être réalisé qu'avec l'implication active des citoyens et de la société civile. Les Etats membres

doivent donc maintenir et développer des institutions efficaces, transparentes et démocratiquement responsables, répondant aux besoins et aux aspirations de tous. Le moment est venu d'intensifier nos travaux en ce sens au sein du Conseil de l'Europe, notamment à travers la mise en place d'un Forum sur l'Avenir de la Démocratie.

4. Nous nous engageons à renforcer l'État de droit sur l'ensemble du continent, en nous appuyant sur le potentiel normatif du Conseil de l'Europe et sur sa contribution au développement du droit international. Nous soulignons le rôle d'un système judiciaire indépendant et efficace dans les Etats membres à cet égard. Nous développerons encore la coopération juridique au sein du Conseil de l'Europe en vue de mieux protéger nos citoyens et de réaliser à l'échelle continentale les objectifs inscrits dans son Statut.

5. Nous sommes résolus à veiller au plein respect des engagements découlant de notre appartenance au Conseil de l'Europe. Le dialogue politique entre les Etats membres, engagés à promouvoir le débat démocratique et l'État de droit, l'évaluation, le partage de bonnes pratiques, l'assistance et le suivi – auquel nous réitérons notre ferme soutien – seront utilisés dans ce but. Nous travaillerons pour l'adhésion la plus large possible aux conventions du Conseil de l'Europe, en promouvant leur mise en œuvre en vue de renforcer les normes communes en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.

6. Nous encourageons une identité et une unité européennes fondées sur des valeurs fondamentales partagées, le respect de notre patrimoine commun et la diversité culturelle. Nous sommes résolus à faire en sorte que notre diversité devienne une source d'enrichissement mutuel, notamment en favorisant le dialogue politique, interculturel et inter-religieux. Nous continuerons nos travaux sur les minorités nationales, contribuant ainsi au développement de la stabilité démocratique. Afin de développer la compréhension et la confiance entre les Européens, nous promouvons les contacts humains et l'échange de bonnes pratiques concernant la libre circulation des personnes sur le continent, dans le but de construire une Europe sans clivages.

7. Nous sommes déterminés à édifier des sociétés solidaires en garantissant un accès équitable aux droits sociaux, en luttant contre l'exclusion et en protégeant les groupes sociaux vulnérables. Nous reconnaissons l'importance de la Charte sociale européenne en ce domaine et soutenons les efforts visant à augmenter son influence sur la conception de nos politiques sociales. Nous sommes résolus à renforcer la cohésion de nos sociétés dans ses dimensions sociale, éducative, culturelle et de santé.

8. Nous sommes déterminés à garantir la sécurité de nos citoyens dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de nos autres obligations internationales pertinentes. Le Conseil de l'Europe continuera à jouer un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme, qui menace gravement les sociétés démocratiques et ne peut être justifié par aucune circonstance ni culture. Il développera également encore ses activités dans le combat contre la corruption, le crime organisé – y compris le blanchiment d'argent et la délinquance financière –, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et les défis inhérents aux progrès de la science et de la technique. Nous promouvons des mesures cohérentes avec nos valeurs pour combattre ces menaces.

9. Nous condamnons avec fermeté toutes formes d'intolérance et de discrimination, notamment celles fondées sur le sexe, la race et la religion, y compris l'antisémitisme et l'islamophobie. Nous affirmons notre détermination à continuer de développer, au sein du Conseil de l'Europe, des règles et des mécanismes efficaces pour les prévenir et les éradiquer. Nous continuerons également à mettre en œuvre des politiques d'égalité des chances dans nos Etats membres et nous intensifierons nos efforts pour parvenir à une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de nos sociétés. Nous sommes résolus à éradiquer la violence contre les femmes et les enfants, y compris la violence domestique.

10. Nous sommes déterminés à assurer la complémentarité du Conseil de l'Europe et des autres organisations engagées dans la construction d'une Europe démocratique et sûre :

- Nous sommes décidés à créer un nouveau cadre pour renforcer la coopération et l'interaction entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans des domaines d'intérêt commun, en particulier les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.
- Nous chargeons notre collègue Jean-Claude Juncker d'élaborer à titre personnel un rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, sur la base des décisions prises lors du Sommet et compte tenu de l'importance de la dimension humaine de la construction européenne.

- Nous sommes également résolus à garantir une coopération opérationnelle renforcée entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, et nous nous félicitons de la perspective d'une plus grande synergie ouverte par la déclaration conjointe entérinée au cours de ce Sommet.
- Nous nous engageons à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sur notre continent.

* * *

Pour orienter le Conseil de l'Europe vers ce nouveau cap, nous adoptons le Plan d'action ci-joint.

Nous engageons nos Etats à promouvoir les tâches et objectifs exposés dans les décisions de ce Sommet tant au sein du Conseil de l'Europe que dans d'autres organisations et forums internationaux dont nous sommes membres.

En concluant ce Sommet sur le sol polonais, nous saluons la mémoire du Pape Jean-Paul II.

Nous appelons les Européens, partout où ils se trouvent, à partager les valeurs qui sont au coeur de la mission du Conseil de l'Europe – les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit – et à se joindre à nous pour faire de l'Europe une communauté créative, ouverte à la connaissance et à la diversité des cultures, une communauté civique et solidaire.